



## NOTE D'INFORMATION SUR LES DONNEES RECUEILLIES DANS LE CADRE DE L'ENQUÊTE NOYADES 2021

Une enquête sur les noyades, justifiée par l'intérêt public, est organisée entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 septembre 2021 par Santé publique France\*, avec le soutien du ministère des Solidarités et de la Santé, du ministère de l'Intérieur, du ministère chargé des Sports et du ministère de la Transition écologique.

Son objectif est de décrire les noyades survenues en France au cours des mois d'été 2021 (recenser le nombre de noyés en tous lieux, décrire les caractéristiques des victimes (âge, sexe, etc.), les circonstances de survenue et les suites des noyades) pour guider les actions de prévention et de réglementation.

Pour toutes les noyades prises en charge par les services de secours organisés et suivies d'une prise en charge hospitalière ou d'un décès, un questionnaire devra être complété. Afin de faciliter le traitement des informations, des données indirectement identifiantes (notamment les trois premières lettres du nom et l'initiale du prénom) sur la personne concernée sont temporairement recueillies.

Ces informations, recueillies et transmises par les équipes d'intervention et de secours, sont confidentielles et strictement réservées à l'usage de Santé publique France et de la société Ipsos à laquelle Santé publique France a confié la collecte des données.

Les données indirectement identifiantes (trois premières lettres du nom et l'initiale du prénom, date de naissance de la victime, coordonnées du professionnel déclarant) sont supprimées après consolidation des bases de données et au plus tard en mars 2022. À cette date, les données ainsi pseudonymisées ne permettent plus l'exercice des droits d'accès, d'opposition, de limitation, d'effacement, et de rectification par la personne concernée, Santé publique France n'étant plus en mesure de s'assurer de son identité\*\*. Les bases de données de l'enquête seront conservées pendant 20 ans pour permettre une comparaison des données d'enquêtes entre elles. La base finale ainsi consolidée pourra être mise à disposition des institutions partenaires de l'enquête NOYADES 2021, pour l'exercice de leur mission de service public et dans le respect des règles relatives à la protection des données à caractère personnel.

En cas de litiges, la personne concernée peut adresser une réclamation à la Commission nationale informatique et libertés (CNIL). Pour plus d'information sur le traitement de données mis en œuvre et sur l'exercice des droits des personnes concernées, vous pouvez vous connecter sur <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/traumatismes/noyade> ou contacter le délégué à la protection des données personnelles en écrivant à [dpo@santepubliquefrance.fr](mailto:dpo@santepubliquefrance.fr).

*\*Santé publique France est un établissement public administratif chargée de la surveillance de l'état de santé de la population française (article L. 1413-1 du code de la santé publique). Il dispose d'un délégué à la protection des données ([dpo@santepubliquefrance.fr](mailto:dpo@santepubliquefrance.fr)) chargé de veiller à la conformité des traitements de données à caractère personnel que l'agence met en œuvre pour l'exécution de ses missions de service public.*

*\*\*Conformément aux articles 50 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et aux articles 15 à 23 du règlement général sur la protection des données (Règlement (UE) 2016/67), toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant et limiter le traitement des données la concernant, sur justification de son identité et en mentionnant l'enquête NOYADES 2021, en s'adressant à Santé publique France, Délégué à la protection des données, 12 rue du Val d'Osne, 94415 Saint-Maurice cedex – Email : [dpo@santepubliquefrance.fr](mailto:dpo@santepubliquefrance.fr). Le droit d'opposition au traitement des données est exerçable selon les mêmes modalités.*